

Rapport d'activité 2010



ECO
EMBALLAGES

sictom
VAL DE SAÔNE

2010 est une année intense.

Dans la préparation du projet de Redevance Incitative, 2010 enregistre une nouvelle baisse des tonnages incinérés, d'environ 600 tonnes, pour la troisième année consécutive.

Ce ne sont que des prémisses, au regard des résultats spectaculaires qui se dessinent déjà pour 2011.

Cette année de finalisation a révélé le grand dévouement du personnel, la forte demande des usagers, et la bienveillance de très nombreux élus qui ont porté le projet dans leur commune.

Rien n'a été facile, depuis la contestation de nos marchés devant le tribunal, en passant par les conditions climatiques hivernales, et le flot de demandes pressantes qui ont fait souvent sauter notre standard !

Les milliers de composteurs vendus et la facilité (relative) avec laquelle les utilisateurs ont finalement glissé dans le nouveau système nous donnent l'énergie pour affronter 2011.

Expliquer, discuter, réunir, communiquer, répondre, c'est bien ce qui caractérise cette année 2010, à poursuivre en 2011.

Merci à tous les lecteurs de ce rapport.



Franck Tisserand
Président du SICTOM du Val de Saône

sommaire

1 • Présentation du SICTOM du Val de Saône p 2 à 3

- Historique
- Composition
- Rôle
- Évènements marquants
- Organisation

2 • Les indicateurs techniques p 4 à 9

- Territoire desservi
- Nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et points de regroupement
- Fréquence de collecte
- Nombre et localisation des déchetteries et type de déchets acceptés
- Collectes séparatives proposées, déchets concernés et modalités
- Collecte des déchets encombrants
- Collecte des déchets ne provenant pas des ménages
- Tonnages enlevés au cours de l'année 2010
- Évolution prévisible de l'organisation de la collecte
- Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

3 • Les indicateurs financiers p 10 à 11

- Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères
- Montant annuel global des dépenses (en € TTC)
- Cotisation du SICTOM
- Coût global ramené à l'habitant
- Coût global ramené à la tonne de déchets

4 • Bilan des différentes actions menées p 12

- Le centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône
- Les déchetteries
- La redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte
- La communication
- Le SICTOM, organisation et structure
- Le contexte financier

5 • Perspectives p 13

1 • Présentation du SICTOM du Val de Saône

Historique

Situé au centre du département à l'ouest de Vesoul, le SICTOM a été créé en février 1974, le siège se situe dans la zone artisanale à Scey-sur-Saône (anciens locaux d'Agriest).

Initialement, il assurait le traitement des déchets avec le site d'enfouissement de Scey-sur-Saône, mais depuis sa fermeture en juillet 2002, le SICTOM a transmis la compétence traitement au SYTEVOM.

Composition

Au 1^{er} janvier 2010, le syndicat mixte compte 13 Communautés de Communes adhérentes : "Les Belles Sources", "Saône et Coney", "Des Combes", "Pays Jusséen", "Agir Ensemble", "Du Chanois", "Des Vertes Vallées", "Des Grand Bois", "La Saône Jolie", "Pays de Saulx", "Les 6 Villages", "Les Belles Fontaines" et une partie de "Mont de Gy". Les communes isolées sont au nombre de 6.

Ce sont 169 communes qui adhèrent au SICTOM, représentant 45 184 habitants soit 267 habitants de plus qu'en 2009.

Rôle

- Gestion du personnel de 7 déchetteries.
- Gestion du contrat de collecte des ordures ménagères.
- Réhabilitation et post exploitation du centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône.
- Promotion du tri sélectif, du compostage domestique, et de la réduction à la source.

Principales décisions prises en 2010

- Le déménagement des bureaux du SICTOM à Scey-sur-Saône.
- L'embauche de personnel contractuels.
- La convention avec le service de mise en disposition de remplaçants du CDG 70.
- Équipement du SICTOM avec le nouveau logiciel de redevance incitative STYX.
- Demandes auprès de la CNIL pour l'utilisation des données cadastrale et taxe foncière.
- La demande de communication des CD-Rom VisuDGFIP « cadastre et taxe foncière » aux communautés de communes et communes adhérentes du SICTOM.
- L'appel d'offre et marché public pour la fourniture de bacs dans le cadre de la redevance incitative et pour un nouveau plan de collecte à partir du 1^{er} janvier 2011.
- Approbation du projet d'arrêté préfectoral de la collecte des ordures ménagères tous les quinze jours prévu prochainement.
- La modification du jour de fermeture de la déchetterie de Jussey.
- La convention de mise à disposition de bacs lors de manifestations ponctuelles.
- L'attribution du marché de fourniture de bacs (Plastic Omnium) et de collecte (SITA).
- Le règlement de collecte et de redevance.
- Ouverture de trois postes d'adjoints administratifs.



Organisation

- Le comité syndical est composé d'un délégué par commune (un titulaire et un suppléant par commune qui sont élus par les conseils communautaires ou municipaux, le cas échéant)
- Le président et les 20 membres du bureau sont élus par les membres du comité syndical.
- Le personnel du SICTOM se compose :
 - > d'un directeur, chargé de mission redevance incitative,
 - > d'une secrétaire,
 - > d'une ambassadrice du tri à temps complet,
 - > d'une ambassadrice du tri à temps partiel,
 - > de 7 gardiens de déchetterie,
 - > de 3 gardiens remplaçants,
 - > de 2 contractuels embauchés au mois d'avril pour la mise en place de la redevance incitative, de 6 contractuels embauchés pour la dotation des bacs et de 3 contractuels pour la saisie informatique des usagers à partir du mois d'août 2010.

Fonctionnement du syndicat



2 • les indicateurs techniques

Territoire desservi

L'exploitation du service est assurée sur la totalité du territoire du SICTOM du Val de Saône.

Au 1er janvier 2010, le Syndicat regroupe 169 communes :

ABELCOURT	CORRE	OVANCHES
ABONCOURT- GESINCOURT	CREUSE (LA)	PASSAVANT-LA-ROCHÈRE
AISEY ET RICHCOURT	CREVENY	PISSEURE (LA)
ALAINCOURT	CUBRY-LÈS-FAVERNEY	PLAINEMONT
AMANCE	CUVE	POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE
AMBIEVILLERS	DAMPIERRE-LÈS-CONFLANS	PONT-DE-PLANCHES
AMONCOURT	(dont VARIGNEY)	PONT-DU-BOIS
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE	PONTCEY
ANJEUX	DAMPVALLEY-ST-PANCRAS	PORT-SUR-SAÔNE
ARBECEY	DEMANGEVELLE	PROVENCHÈRE
AROS	DEMIE (LA)	PURGEROT
AUGICOURT	ÉCHENOZ-LE-SEC	RAINCOURT
AUTREY-LÈS-CERRE	ÉHUNS	RANZEVILLE
AUXON-LÈS-VESOUL	ÉQUEVILLEY	RAZE
BAIGNES	FAVERNEY	ROSEY
BARGES	FERRIÈRES-LÈS-SCEY	RUPT-SUR-SAÔNE
BASSE VAIVRE (LA)	FLAGY	SAINT-GAND
BASSIGNEY	FLEUREY-LÈS-FAVERNEY	SAINT-RÉMY
BATIES (LES)	FONTENOIS-LA-VILLE	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX
BAULAY	FOUCHECOURT	SAPONCOURT
BETAUCOURT	FRESNE-SAINT-MAMES	SAULX-DE-VESOUL
BETONCOURT-LÈS-BROTTE	FRETIGNEY	SCEY-SUR-SAÔNE
BETONCOURT-ST-PANCRAS	GENEVREY	SCYE
BLONDEFONTAINE	GEVIGNEY-ET-MERCEY	SELLES
BOREY	GIREFONTAINE	SEMMADON
BOUGEY	GOURGEON	SENONCOURT
BOUGNON	GRATTERY	SERVIGNEY
BOULIGNEY	GREUCOURT	SOING-CUBRY-CHARENTENAY
BOURBEVELLE	HURECOURT	TARTECOURT
BOURGUIGNON-LÈS-CONFLANS	JASNEY	TRAVES
BOURGUIGNON-LÈS-LA-CHARITÉ	JONVELLE	VAL-SAINT-ÉLOI
BOUSIERES	JUSSEY (dont NOROY-LÈS-JUSSEY)	VALLEROIS-LORIOZ
BOUSSERAUCOURT	LAMBREY	VALLEROIS-LE-BOIS
BREUREY-LÈS-FAVERNEY	LIEFFRANS	VAROGNE
BUCEY-LÈS-TRAVES	LIEVANS	VAUCHOUX
BUFFIGNECOURT	MAGNORAY (LE)	VAUVILLERS
CALMOUTIER	MAGNY-LÈS-JUSSEY	VELLE-LE-CHATEL
CEMBOING	MAILLERONCOURT-CHARETTE	VELLEFAUX
CENDRECOURT	MAILLERONCOURT-ST-PANCRAS	VELLEFRIE
CERRE-LÈS-NOROY	MAILLEY-ET-CHAZELOT	VELLEGUINDRY
CHANTES	MELIN	VELLEMINFROY
CHARGEY-LÈS-PORT	MELINCOURT	VELORCEY
CHARMOILLE	MENOUX	VENISEY
CHASSEY-LÈS-SCEY	MERSUAY	VERNOTTE (LA)
CHATENEY	MEURCOURT	VEZET
CHATENOIS	MONTCOURT	VILLARS-LE-PAUTEL
CHAUX-LÈS-PORT	MONTDORE	VILLEDIE-EN-FONTENETTE (LA)
CHEMILLY	MONTJUSTIN	VILLENEUVE (LA)
CLANS	MONTUREUX-LÈS-BAULAY	VILLERS-LE-SEC
COLOMBE-LÈS-VESOUL	NEUREY-EN-VAUX	VILLERS-LÈS-LUXEUIL
COLOMBOTTE	NEUREY-LÈS-LA-DEMIE	VILLERS-SUR-PORT
COMBEAUFONTAINE	NEUVELLE-LÈS-LA-CHARITÉ	VILORY
CONFLANDEY	NEUVELLE-LÈS-SCEY (LA)	VISONCOURT
CONFLANS-SUR-LANTERNE	NOIDANS-LE-FERROUX	VOUGECOURT
CONFRACOURT	NOROY-LE-BOURG	VY-LE-FERROUX
CONTRÉGLISE	OIGNEY	VY-LÈS-RUPT
CORNOT	ORMOY	



2 • Les indicateurs techniques

Nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et points de regroupement

D'après le dernier recensement, la population était de 45 184 habitants au 1^{er} janvier 2010, sur le territoire du Val de Saône.

La collecte est exécutée au porte-à-porte sur toutes les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale suivant les règles du code de la route aux camions automobiles.

Fréquences de collectes

Les fréquences de collectes des ordures ménagères sont les suivantes :

- 2 fois par semaine pour les hôpitaux de Polaincourt et Saint-Rémy
- 1 fois par semaine pour toutes les communes.

Nombre et localisation des déchetteries et types de déchets acceptés

- La déchetterie de Scey-sur-Saône ouverte depuis le 17 avril 2000.
- La déchetterie de Port-sur-Saône ouverte depuis le 3 août 1999.
 - > Ces déchetteries rurales plus fréquentées, sont ouvertes à raison de 35 h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 30 h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Jussey ouverte depuis le 17 mai 2000.
- La déchetterie de Vauvillers ouverte depuis le 2 octobre 2000.
- La déchetterie d'Amance ouverte depuis le 17 avril 2000.
 - > Ces déchetteries rurales sont ouvertes à raison de 35 h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 24 h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Saulx-de-Vesoul ouverte depuis le 20 août 2001.
 - > C'est une déchetterie rurale qui est ouverte à raison de 29 h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 18 h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Fresne-Saint-Mamès ouverte depuis le 7 août 1999.
 - > C'est une déchetterie rurale simplifiée qui est ouverte à raison de 29 h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 30 septembre) et 18 h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).

Ces déchetteries acceptent les déchets suivants :

- Déchets verts
- Ferraille
- Gravats / Inertes
- Papiers, cartons
- Bois
- Tout venant
- Verre
- Huile de vidange
- Huile de friture
- Vêtements / Chaussures
- Pneus
- Livres
- Boîtes métalliques
- Cartouches imprimantes
- Bouchons en liège
- DMS (solvants, toxiques, aérosols, batteries, néons, peintures, colle, phytosanitaires, piles)
- DEEE (déchets électriques et électroniques, par exemple, GEM : gros électroménager)



Collectes séparatives proposées, déchets concernés et modalités

- Une collecte séparative est organisée sur l'ensemble des communes du SICTOM par des Points d'Apports Volontaires (PAV) répartis au prorata de la population concernée.
- Ces PAV sont constitués de conteneurs mixtes (papiers, cartons, plastiques) et de conteneurs à verre.
- En tout, c'est 247 conteneurs mixtes qui sont répartis sur le SICTOM soit une moyenne de 1 conteneur pour 183 habitants.
- Et, 332 conteneurs à verre sont répartis sur les communes soit une moyenne de 1 conteneur pour 136 habitants.

Collecte des déchets encombrants et fréquence des ramassages

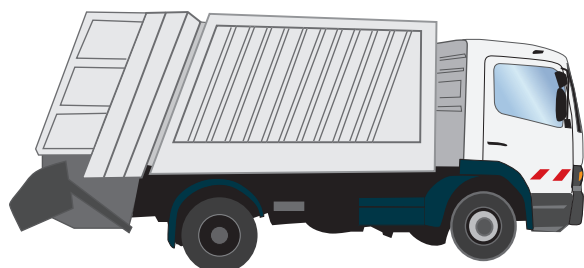
Le SICTOM n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés en même temps que la collecte normale des ordures ménagères sous réserve du respect des dispositions du décret N° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

La Ressourcerie comme alternative

La Ressourcerie, association de collecte d'objets, se présente comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif des objets déposés en déchetterie de Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône, Amance, Jussey et Vauvillers.



Tonnages enlevés au cours de l'année 2010

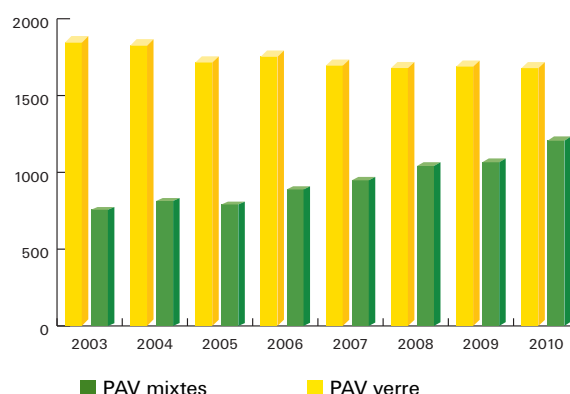
Tonnages enlevés aux points d'apports volontaires en 2010 :

- Conteneurs mixtes **1 234 t**
- Conteneurs verre **1 718 t**

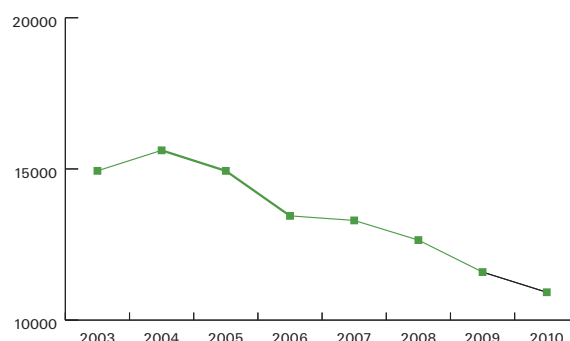
Tonnages incinérés en 2010 :

- Ordures ménagères **10 921 t**

Historique des tonnages en points d'apports volontaires et en ordures ménagères



On constate une augmentation de l'utilisation des PAV mixtes et une diminution des tonnages des PAV verre.



La quantité d'ordures ménagères résiduelles est en constante baisse depuis plusieurs années sur le SICTOM.

2 • Les indicateurs techniques

Tonnages enlevés en déchetteries en 2010 :

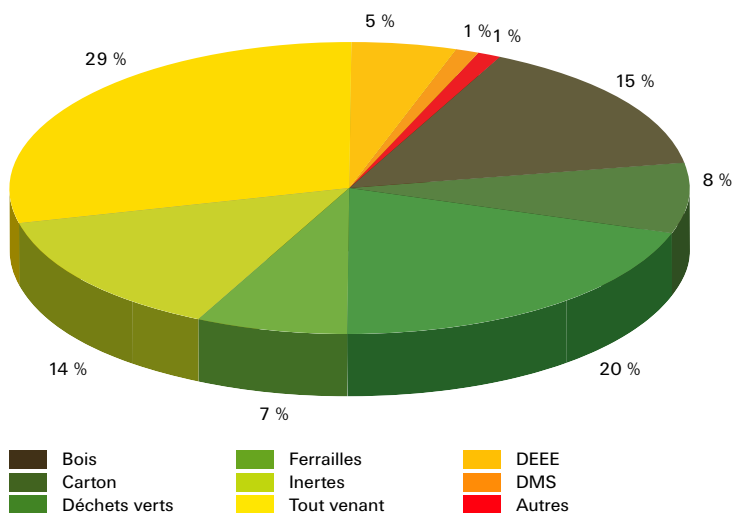
Sur les 7 déchetteries du SICTOM : **7 781 t**

Matériaux	Total en tonnes
Bois	1179
Carton	587
Déchets verts	1586
Ferrailles	577
Inertes	1119
Tout venant	2176
DEEE	357
DMS	90
Autres*	110
TOTAUX	7 781

* pneus, vêtements, cartouches, livres, bouchons en liège...

Répartition des différents matériaux en déchetteries en 2010 :

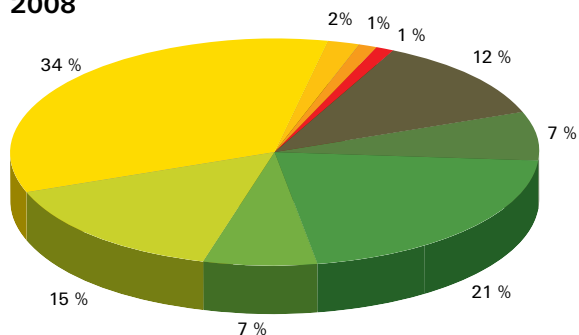
L'augmentation des tonnages des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) est encourageante. On observe aussi une augmentation des tonnages de bois. À l'avenir, il faudra chercher à diminuer les tonnages des bennes de tout venant et de déchets verts, actuellement stables.



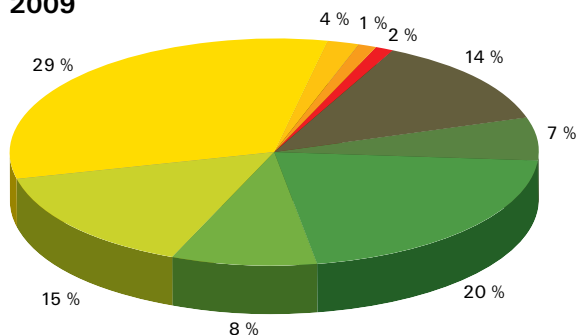
Comparatif avec les années précédentes :

Entre 2008 et 2009, on notait une baisse encourageante des tonnages de tout venant.

2008



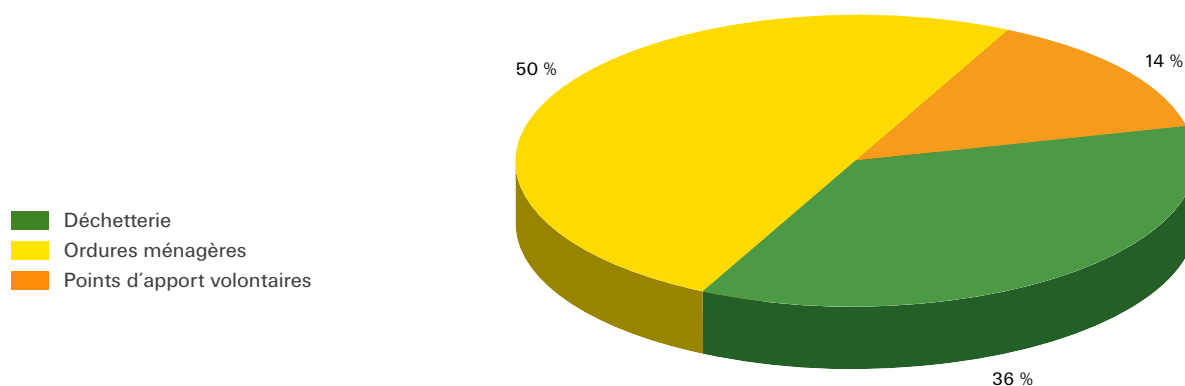
2009



Totalité des déchets enlevés au cours de l'exercice 2010 :

Ordures ménagères + PAV + déchetteries = **21 654 t**

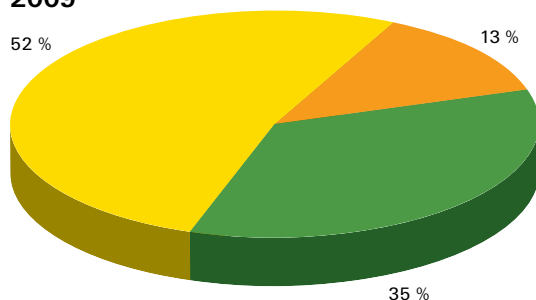
Répartition des déchets par mode de collecte :



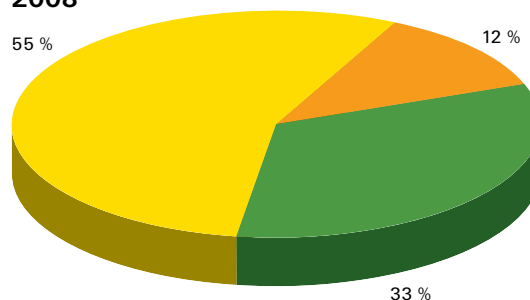
Comparatif avec les années précédentes :

Les tonnes d'ordures ménagères diminuent au profit d'une valorisation en points d'apports volontaires ou en déchetterie.

2009



2008



Évolution de l'organisation de la collecte

- Le contrat de collecte des ordures ménagères actuellement en vigueur en 2010, a débuté le 1^{er} janvier 2006.
- Le titulaire de ce contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés est l'entreprise ISS Environnement pour la période 2006 à 2010.
- En 2011, la collecte sélective sera mise en place progressivement dans les communes membres dès le premier semestre, parallèlement à la redevance incitative.
- Le SICTOM attribuera un nouveau marché de collecte au 1^{er} janvier 2011.

Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

- Le SYTEVOM ayant la compétence traitement des déchets ménagers, il gère les apports au Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux et au quai de transfert de Saint-Sauveur.
- La collecte est assurée sur le secteur du syndicat par 6 camions dont 5 dépotent directement à Noidans-le-Ferroux et un utilise le quai de transfert de Saint-Sauveur.
- Le Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux accueille les ordures ménagères du SICTOM du Val de Saône depuis le 8 janvier 2007.

3 • Les indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères

Le service de collecte des ordures ménagères, l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites Saint-Sauveur et Noidans-le-Ferroux ont été confiés à la Société ISS ENVIRONNEMENT par contrat suite à un appel d'offre du SICTOM du Val de Saône.

La durée de ce contrat a été fixée à cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2006 et jusqu'au 31 décembre 2010.

Montant annuel global des dépenses (en € TTC)

Service de collecte des ordures ménagères

- Pour l'année 2010, la totalité des factures payées à ISS ENVIRONNEMENT pour la collecte des ordures ménagères s'élèvent à :

TOTAL : 1 258 720,71 €

Service de traitement des ordures ménagères

- Pour l'année 2010 la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le traitement des ordures ménagères s'élèvent à :

TOTAL : 1 084 535 €

Cotisation en tant qu'adhérent au SYTEVOM

- Pour l'année 2010 la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le financement de la collecte des points d'apports volontaires, le fonctionnement global des déchetteries, et celui du centre de tri s'élève à :

TOTAL : 891 412,82 €

Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône

- Pour l'année 2010, la totalité des factures correspondant aux traitements, pompages, et travaux de réhabilitation divers, s'élèvent à :

TOTAL : 68 912,39 €

Achat des bacs et composteurs

- Pour l'année 2010, la totalité des factures s'élèvent à :

TOTAL : 732 423,07 € (achat des nouveaux bacs d'ordures ménagères amortis sur six ans soit environ 110 000 € par an)

Charges à caractères général

- Pour l'année 2010, la totalité des factures correspondant aux charges à caractère général (fonctionnement), s'élèvent à :

TOTAL : 627 391,32 € (comprend les frais de personnel, les charges sociales, les charges mobilières et immobilières)

Modalités de financement

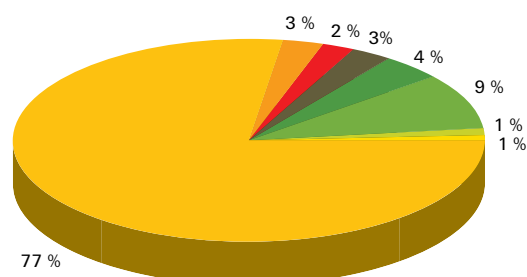
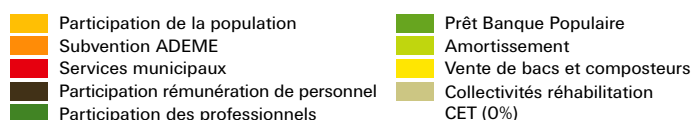
- Ces dépenses sont financées par les cotisations des communes adhérentes au SICTOM.

Cotisation du SICTOM

La cotisation par habitant pour l'année 2010 a été fixée par le comité syndical par délibération en date du 9 décembre 2009 à savoir :

- pour une collecte hebdomadaire : 82 € / habitant
- pour 2 collectes hebdomadaires : 122 € / habitant

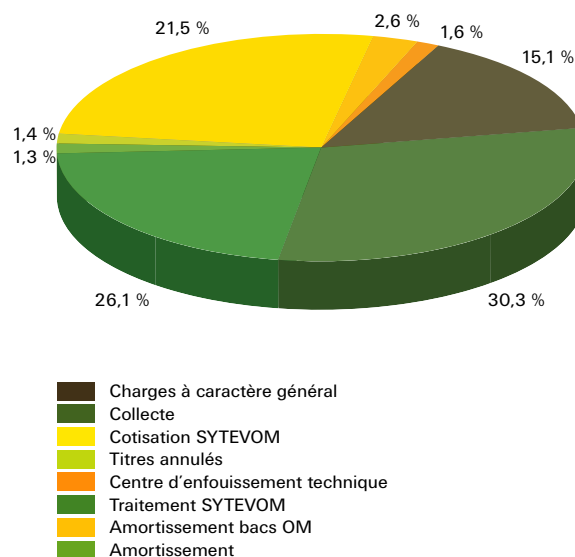
Répartition des recettes du SICTOM en 2010



Coût global ramené à l'habitant dernier recensement

Collecte	27,86 €
Traitement	24,00 €
Cotisation au SYTEVOM (PAV, investissement et gestion des bennes des déchetteries,...)	19,73 €
Réhabilitation centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	1,45 €
Charges à caractère général (fonctionnement)	13,89 €
Amortissement des bacs d'ordures ménagères	2,43 €
Titre annulés	1,32 €
Amortissement	1,21 €
TOTAL GÉNÉRAL	91,89 €

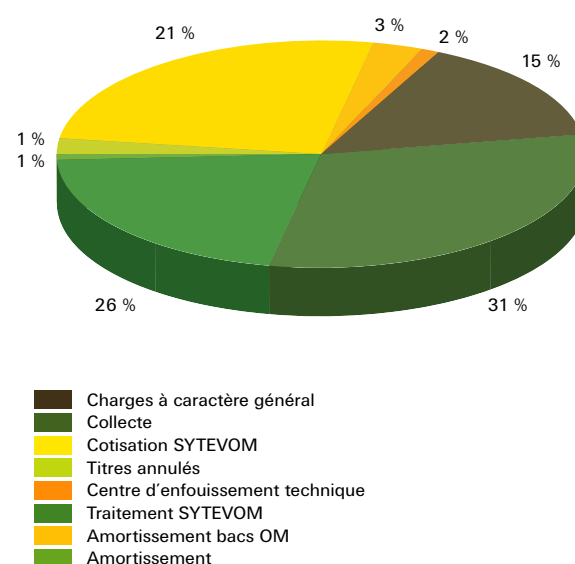
Répartition des dépenses par habitant



Coût global ramené à la tonne de déchets

Collecte	58,13 €
Traitement	50,08 €
Cotisation au SYTEVOM (PAV, investissement et gestion des bennes des déchetteries,...)	41,17 €
Réhabilitation centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	3,02 €
Charges à caractère général (fonctionnement)	28,97 €
Amortissement des bacs d'ordures ménagères	5,08 €
Titre annulés	2,76 €
Amortissement	2,52 €
TOTAL GÉNÉRAL	191,74 €

Coût global des déchets ramené à la tonne



4 • Bilan des différentes actions menées

Le centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône

- Suivi du traitement et du transport des lixiviats,
- convention pour le centre d'enfouissement technique,
- installation de piézomètres, nombreuses réparations,
- assistance Maîtrise d'Ouvrage.



Centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône

Les déchetteries

- Problématique des filières de pneumatiques,
- arrivée de la Ressourcerie comme alternative à la benne tout venant,
- distribution des composteurs.

La redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte

- Envoi puis réception des bons d'échange,
- dotation des bacs et des sacs de tri,
- saisie informatique des données.

La communication

- Révision du règlement de collecte interne au SICTOM,
- rédaction du règlement de redevance,
- notes techniques,
- réponses écrites au cas par cas,
- distribution de sacs de tri du verre avec documents sur le tri,
- distribution d'autocollants et de réglettes sur les consignes de tri,
- distribution de guides de l'utilisateur,

- campagne de STOP PUB, subventionnée par l'ADEME,
- campagne de sensibilisation et vente de composteurs,
- accueil de scolaires en déchetteries, et animations en classe sur le tri,
- animations sur la prévention des déchets en supermarché,
- réunions publiques dans les villages sur la redevance incitative,
- suivi presse des actions du SICTOM,
- rédaction du bulletin de communication le Triporteur 3 et 4,
- mise en ligne d'information sur site internet du SICTOM.

Le SICTOM, organisation et structure

- Emménagement dans les anciens locaux Agriest à Scey-sur-Saône,
- équipement informatique dont logiciel de facturation « Styx »,
- réorganisation du service (recrutement de personnels contractuels pour la saisie),
- création du nouveau fichier de redevables,
- déclaration à la CNIL.

Le contexte financier

- Déficit de fonctionnement récurrent depuis 2004 résorbé (excédant de 152 773 €),
- Fichier des professionnels finalisé (traitement au cas par cas).

5 • Perspectives

Le SICTOM accentuera les travaux en faveur de la réhabilitation du centre d'enfouissement technique, et mettra en place la collecte sélective au porte-à-porte et la Redevance Incitative au 1^{er} juillet.

Cela nécessitera :

- une équipe renforcée pour la saisie,
- une étude de terrain pour les lieux d'accès difficile en lien avec la nouvelle réglementation en matière de collecte des déchets,
- la livraison de bacs pour les services municipaux
- une communication axée sur le tri et la Redevance Incitative,
- la mise en place de sacs prépayés pour les personnes à mobilité réduite.

Exemples de réalisations de supports de communication pour l'année 2010 :



Frise Triporteur n°



Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, la rédaction de ce rapport est obligatoire. Le contenu de ce rapport est fixé par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Pour contacter le SICTOM



Zone artisanale – 70360 SCEY-SUR-SAÔNE

tél. 03 84 78 09 52

fax 03 84 76 03 87

mail contact@sictomvds.com

site www.sictomvds.com

